2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/045

Objet: Autorisation de signature des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne dans le cadre de la construction d'un Relais Petite Enfance (RPE) et de la construction d'un lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP)

Séance du lundi 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 8
Absents : 3

- ¹ Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour
- ² Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour an conflant son pouvoir à V. Gauthler
- 3 Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour
- ⁴ Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour
- ⁵Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour
- ⁶Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour
- ⁷ A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

Hötel de ville

Place ou Genéral de Gaulle 91(30 Rhs-Orangis T 01 69 02 52 52 F 01 60 92 52 53 Contactabbille dis-drangis f

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani⁵, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier³, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi⁶, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo⁴, Dounia Lebik¹, Nejla Toptas², Christian Amar Henni, José Peres⁷, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de Ris-Orangis Conseil municipal du 13 février 2023 DÉLIBÉRATION N°2023/045 Objet: Autorisation de signature des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne dans le cadre de la construction d'un Relais Petite Enfance (RPE) et de la construction d'un lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP)

Petite enfance

LE CONSEIL.

SUR proposition de Madame Dounia LEBIK, Conseillère municipale déléguée chargée de la Petite Enfance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention n°26-2017 du 21 avril 2017 relative à l'aide à l'investissement pour le programme du Lieu d'Accueil Enfant Parent,

VU la convention n°27-2017 du 8 novembre 2017 relative au Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – relais assistants maternels.

VU la délibération 2020/134 du 2 juillet 2020 portant autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse 2018-2023 avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 7 février 2023,

VU les avenants aux conventions d'objectifs et de financement dans le cadre de la construction d'un nouveau Relais Petite Enfance (RPE) et d'un lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP), proposés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), par le versement de subventions d'investissement,

CONSIDERANT l'intérêt de la ville de Ris-Orangis à bénéficier de ces subventions d'investissement.

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes des avenants des conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne relative à la prestation de service unique, à savoir :

- L'avenant n° 1 à la convention n° 27-2017 relative à l'aide financière de 669 617 euros concernant le Relais Petite Enfance,
- L'avenant n°1 à la convention n° 26-2017 relative à l'aide financière de 50 000 euros concernant le Lieu d'Accueil Enfant Parent.

2023/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux avenants aux conventions, ainsi que tout document subséquent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme Stéphane Raffalli Maire de Ris-Orangis... Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 2 1 FEV. 2023 Publié le : 2 2 FEV. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal

Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa

publication et de sa

mot licotion.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20230213-2023045-DE en date du 21/02/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023045

2023/